

**Service Questure
Bureau du conseil municipal**

Compte-rendu de la séance du Conseil municipal
du lundi 05 juillet 2010

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

LE CINQ JUILLET DEUX MILLE DIX, le conseil municipal s'est réuni en séance publique, en l'Hôtel de ville de Grenoble, sur la convocation de Monsieur le Maire, en date du **29 juin 2010**.

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 59
Monsieur Michel DESTOT, Maire, assure la présidence.

Il est procédé à l'appel nominal auquel répondent :

M. Michel DESTOT - M. Jérôme SAFAR - Mme Marie-José SALAT -
M. Philippe de LONGEVIALLE - Mme Florence HANFF - Mme Marie-France MONERY -
M. Alain PILAUD - Mme Geneviève FIORASO - M. Jacques CHIRON -
Mme Eliane BARACETTI - M. Patrice VOIR - Mme Marie-Claire NEPI - M. Paul BRON -
M. Olivier NOBLECOURT - M. Abderrahmane DJELLAL - Mme Sylvie DRULHON -
Mme Laure MASSON - M. Bernard BETTO - Mme Hélène VINCENT - M. Stéphane SIEBERT
- Mme Béatrice DOUTRIAUX - M. Morad BACHIR-CHERIF - M. Farid DERBAL -
Mme Céline DESLATTES - M. Jean-Michel DETROYAT - Mme Bity DIENG -
M. Pascal GARCIA - M. Stéphane GEMMANI - M. Eric GRASSET -
Mme Michèle JOSSERAND - M. Gildas LAERON - M. Jean-Philippe MOTTE -
Mme Hakima NECIB - M. Serge NOCODIE - Mme Eléonore PERRIER - Mme Camille PLET -
Mme Ariane SIMIAND - M. Jacques THIAM - Mme Nathalie BERANGER -
Mme Marguerite BON - Mme Bernadette CADOUX - M. Matthieu CHAMUSSY -
M. Fabien de SANS NICOLAS - Mme Pascale MODELSKI - M. Hervé STORNY -
M. Olivier BERTRAND - Mme Maryvonne BOILEAU - Mme Gwendoline DELBOS-
CORFIELD - Mme Marina GIROD DE L'AIN - M. Hakim SABRI.

Absents ayant donné pouvoir :

Mme Monique VUAILLAT donne pouvoir à Mme Sylvie DRULHON de 17h20 à 20h05
M. Georges LACHCAR donne pouvoir à M. Jean-Michel DETROYAT de 17h20 à 18h05
Mme Aline BLANC-TAILLEUR donne pouvoir à M. Jean-Philippe MOTTE de 17h20 à 20h05
Mme Christine CRIFO donne pouvoir à M. Abderrahmane DJELLAL de 17h20 à 20h05
Mme Linda EL HADDAD donne pouvoir à M. Pascal GARCIA de 17h20 à 20h00
Mme Gisèle TAVEL donne pouvoir à M. Patrice VOIR de 17h20 à 20h05
M. Henri BAILE donne pouvoir à Mme Nathalie BERANGER de 17h20 à 20h05
M. Olivier ROUX donne pouvoir à M. Hervé STORNY de 17h20 à 20h05
M. Gilles KUNTZ donne pouvoir à M. Hakim SABRI de 17h20 à 19h00

Secrétaire de séance : Mme Camille PLET.

Le procès verbal du Conseil municipal du 14 juin 2010 est adopté à l'unanimité.

DELIBERATION N° 1 - (A 012) - URBANISME REHABILITATION - Politique de Développement Durable de la ville de Grenoble. Opération Mur/Mur Campagne isolation. Adoption de la convention cadre de partenariat.

Intervention(s): M. SIEBERT, Mme BOILEAU, M. CHAMUSSY, M. DJELLAL, M. de LONGEVIALLE, M. MOTTE.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de mettre fin au PIG transitoire ;
- d'inscrire la Ville de Grenoble dans le dispositif Campagne Isolation proposé par la Communauté d'agglomération ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention cadre de partenariat de l'opération Mur/Mur Campagne Isolation avec Grenoble Alpes Métropole ;
- de solliciter toutes les participations nécessaires à cette opération auprès de Grenoble Alpes Métropole, de l'Anah et des autres financeurs concernés ;
- de désigner Mme Monique VUAILLAT membre titulaire Ville de Grenoble du comité de pilotage de l'opération, et M. Stéphane SIEBERT comme membre suppléant ;
- de désigner Mme Monique VUAILLAT membre titulaire Ville de Grenoble de la réunion de pré-validation politique restreinte de l'opération, et M. Stéphane SIEBERT comme membre suppléant.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 2 - (A 014) - URBANISME GESTION FONCIERE - Avenant à la convention de mise à disposition de biens au Département de l'Isère, validation du principe de cession des biens déclassés et demandes de participations financières.

Intervention(s): M. le Maire, Mme BOILEAU, Mme CADOUX, M. de LONGEVIALLE.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le maire à signer l'avenant à la convention de mise à disposition des biens au Département de l'Isère, ci-annexé ;
- de désaffecter et déclasser du domaine public communal le Corps de Logis de la porte Saint Laurent ;
- d'autoriser le dépôt de toutes les autorisations d'urbanisme ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter de l'Etat et du département de l'Isère des participations aussi élevées que possible au titre de bien inscrit à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques pour la restauration de la Porte Saint Laurent ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire ;

- de demander au Département de l'Isère l'acceptation de la mise en place de toutes servitudes utiles aux raccordements des divers réseaux de l'immeuble montée Chalemont ;
- d'acter le principe de cession de ces deux biens.

Délibération : Adoptée

Abstention : 9 Opposition Municipale dont 4 " UMP, Majorité Présidentielle, Divers droite et Société civile " + 5 " Majorité Présidentielle " - Pour : le reste.

DELIBERATION N° 3 - (A 005) - URBANISME CESSIONS ACQUISITIONS - Acquisitions, cessions et gestion de divers biens.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de constater la désaffectation du domaine public d'une parcelle, d'une contenance d'environ 44 m², conformément au plan cadastral ci-annexé ;
- de déclasser et détacher du domaine public le tènement préalablement désaffecté ;
- d'inclure ce tènement dans l'ilot Rhin et Danube pour être cédé à la SAIEM GRENOBLE HABITAT ou à toute autre personne morale habilitée à se substituer à elle, dans les conditions fixées par la délibération du conseil municipal du 17 mai 2010 et conformément au plan foncier ci-annexé (notice 1) ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à déposer le permis de démolir du bâtiment situé 46 rue Ampère, conformément aux dispositions de la notice n° 2, ci-annexée ;
- d'autoriser Monsieur le maire à signer une servitude conventionnelle de passage de canalisation avec GRTgaz sur deux parcelles cadastrées section AI 29 et AD 55.

Délibération : Adoptée

Abstention : 9 Opposition Municipale dont 4 " UMP, Majorité Présidentielle, Divers droite et Société civile " + 5 " Majorité Présidentielle " - Pour : le reste.

DELIBERATION N° 4 - (A 013) - URBANISME CESSIONS ACQUISITIONS - Opération de réhabilitation en centre ancien - Impasse et rue Brocherie : régularisation foncière et convention de financement de travaux.

Intervention(s): Mme BOILEAU, M. de LONGEVIALLE, M. le Maire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de céder à l'euro symbolique à la copropriété 1 Impasse Brocherie deux caves, lots n° 133 et 65
- de céder à l'euro symbolique à la SCI Lauger la demi galerie accessible uniquement depuis les lots qui lui ont été cédés, sis 1 impasse Brocherie et conformément au plan foncier ci-joint ;
- de céder à l'euro symbolique la parcelle cadastrée section BD numéro 69 à la copropriété du 9 rue Chenoise ;
- de céder à l'euro symbolique la parcelle cadastrée section BD numéro 70 à la copropriété du 1 impasse Brocherie ;

- de céder à l'euro symbolique la parcelle cadastrée section BD numéro 71 à la copropriété du 4 impasse Brocherie ;
- autoriser Monsieur le Maire à signer avec l'Association Foncière Urbaine Libre Chenoise la convention de financements de travaux, ci-annexée et pour un montant de 9 555.45 € HT ;
- de prendre en charge l'ensemble des frais inhérents à ces affaires et d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 5 - (A 004) - URBANISME AMENAGEMENT - Agence d'Urbanisme de la région grenobloise (AURG) - Participation de la Ville de Grenoble au programme d'activité partenarial 2010

Intervention(s): M. de LONGEVIALLE.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser la contribution de la Ville de Grenoble au financement de l'Agence d'Urbanisme de la Région Grenobloise (AURG) par le versement d'une subvention de 113 000 € sur crédits existants ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant 2010 à la convention-cadre ci-annexé.

Délibération : Adoptée

Contre : 9 Opposition Municipale dont 4 " UMP, Majorité Présidentielle, Divers droite et Société civile " + 5 " Majorité Présidentielle " - Pour : le reste.

DELIBERATION N° 6 - (A 009) - ENERGIE - Diagnostic énergétique sur le patrimoine communal. Demandes de subventions à la Région Rhône-Alpes, au Département de l'Isère et à l'ADEME.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à déposer auprès de la Région Rhône-Alpes, du Département de l'Isère et de l'ADEME, des demandes de subventions concernant le financement d'un diagnostic énergétique confié au bureau d'étude Béhi.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 7 - (A 006) - ENVIRONNEMENT - Demande de subvention auprès de la région Rhône-Alpes Eco-buro seconde tranche.

Intervention(s): M. GRASSET.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter une subvention de 6 000 euros auprès de la région Rhône-Alpes ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 8 - (A 007) - ENVIRONNEMENT - Refuge Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO)/Jardin des Vallons - Convention Ville de Grenoble/Sem SAGES/LPO.
Intervention(s): M. GRASSET.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention pluriannuelle 2010-2015 "refuge LPO collectivité - Commune de Grenoble - Jardin des Vallons et Hoche" entre la Ville de Grenoble, la SAGES, la LPO Isère et la LPO France, jointe en annexe 1, pour toute durée de la convention ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 9 - (A 015) - VOIES PUBLIQUES - Dénominations de voies publiques

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'adopter la dénomination chemin Pinal pour la voie dont le tenant est le cours Jean Jaurès et l'aboutissant la rue Aristide Bergès,
- d'adopter la dénomination parking Gare-Le Doyen pour l'actuel parking Le Doyen,
- d'adopter la dénomination espace Chantal Mauduit pour l'espace situé entre la piscine des Dauphins et les tours Reynoard,
- d'adopter la dénomination place Maurice Novarina pour l'espace situé au pied des tours Duhamel,
- d'adopter la dénomination rue René Vulliez pour la voie située au nord de l'îlot Chauvin dont le tenant est la rue Alfred de Vigny et l'aboutissant la rue Leconte de Lisle.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 10 - (B 007) - SANTE PUBLIQUE - Evaluation du Conseil Local de Santé Mentale.

Intervention(s): M. VOIR, Mme GIROD DE L'AIN.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'attribuer une subvention de 2 164 € (deux mille cent soixante quatre euros) à l'Université Lumière Lyon 2.
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de collaboration entre le Centre Hospitalier de Saint Egrève, l'Université Lumière Lyon 2 et la ville de Grenoble.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 11 - (B 014) - SANTE PUBLIQUE - Convention entre la ville de Grenoble et le centre communal d'action sociale de Grenoble relative à l'action "ateliers langage" pour l'année scolaire 2009-2010

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de verser 17 033 euros au CCAS euros pour l'année scolaire 2009-2010 ;
- de soutenir l'action "ateliers langage" réalisée par le CCAS de Grenoble ;
- d'approuver les termes de la convention entre la Ville et le CCAS relative à cette opération ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 12 - (B 013) - SANTE PUBLIQUE - Avenant financier à la convention passée entre la ville de Grenoble et la Maison des Habitants

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser le versement à la Maison des Habitants d'une subvention de 1 500 euros ;
- d'autoriser Monsieur le maire à signer l'avenant ci-annexé.

Délibération : Adoptée.

Les élues citées ci-après n'ont pas participé au vote prévoyant l'attribution d'une subvention à l'association dans laquelle elles ont la qualité d'administrateur : Mme VINCENT, Mme MASSON.

Pour : le reste

DELIBERATION N° 13 - (B 001) - LOGEMENT - Aide de la ville de Grenoble aux opérations de logements sociaux réalisées par ACTIS

Intervention(s): M. CHAMUSSY, M. MOTTE, M. le Maire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes des conventions ci-annexées entre la ville de Grenoble et ACTIS concernant les opérations susvisées et précisant les modalités de versement des participations ;
- de verser à ACTIS une participation de :
225 000 € à l'opération "L'ALCHIMISTE" située avenue Marcelin Berthelot
240 000 € à l'opération "LE TOURNESOL" située dans la Zac Blanche Monier.
- d'autoriser Monsieur le Maire à les signer ;

Délibération : Adoptée

Vote séparé sur le deuxième alinéa - Opération " LE TOURNESOL " située dans la ZAC Blanche Monier :

Contre : 9 Opposition Municipale dont 4 " UMP, Majorité Présidentielle, Divers droite et Société civile " + 5 " Majorité Présidentielle " - Pour le reste.

Le reste de la délibération est adopté à l'unanimité.

DELIBERATION N° 14 - (B 002) - LOGEMENT - Aide de la ville de Grenoble aux opérations de logements sociaux réalisées par la Société Dauphinoise pour l'Habitat
Intervention(s): M. MOTTE.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes des conventions ci-annexées entre la ville de Grenoble et la S.D.H. concernant les opérations susvisées et précisant les modalités de versement des participations ;
- de verser à la S.D.H. une participation de :
205 000 € à l'opération située sur l'îlot J2 de la ZAC Bouchayer Viallet
25 500 € à l'opération "DURAMEN 3" réalisée en VEFA rue de Stalingrad/rue Eugène Sue.
- d'autoriser Monsieur le Maire à les signer ;

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 15 - (B 009) - ACTION SOCIALE - Convention et avenants financiers entre la ville de Grenoble et les associations dans le domaine de l'action sociale.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes des conventions et des avenants passés entre la ville de Grenoble et les associations "les Restaurants et relais du coeur de l'Isère", "Chez Pom Flore et Alexandre", Dépann'Familles", " Le Secours catholique", L'AUESC Bajatière" et Le Fournil" ci-annexés;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions et les avenants;
- d'autoriser le versement d'une subvention de 23.000 € au profit des Restaurants et relais du coeur de l'Isère ;
- d'autoriser le versement d'une subvention de 20.000 € au profit du Fournil ;
- d'autoriser le versement d'une subvention de 47.000 € au profit de l'association AUESC Bajatière;
- d'autoriser le versement d'une subvention de 110.000 € au profit de l'association Chez Pom Flore et Alexandre;
- d'autoriser le versement d'une subvention de 32 000 € au profit de l'association Dépann'Familles;
- d'autoriser le versement d'une subvention de 35.443 € au profit de l'association Secours Catholique.

Délibération : Adoptée.

Les élus cités ci-après n'ont pas participé au vote prévoyant l'attribution d'une subvention à l'association dans laquelle ils ont la qualité d'administrateur : M. DERBAL, M. LAERON, M. NOBLECOURT.

Pour : le reste

DELIBERATION N° 16 - (B 011) - POLITIQUE DE LA VILLE - Versement d'une subvention d'équipement à la Fabrique des Petites Utopies

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'attribuer à la Fabrique des Petites Utopies une subvention d'investissement de 10 000 €.

Délibération : Adoptée

Abstention : 9 Opposition Municipale dont 4 " UMP, Majorité Présidentielle, Divers droite et Société civile " + 5 " Majorité Présidentielle " - Pour : le reste.

DELIBERATION N° 17 - (B 012) - POLITIQUE DE LA VILLE - Convention de mise à disposition à titre gracieux de locaux sis 4 rue Dubois Fontanelle à l'association Autisme V.I.E.S

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention d'occupation à titre gratuit d'un local sis 4 rue Dubois Fontanelle entre la ville de Grenoble, et l'association "Autisme V.I.E.S.";

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention, ci-annexée.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 18 - (B 005) - LOCAUX ASSOCIATIFS - Convention de mise à disposition de locaux à des associations.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention tripartite d'occupation à titre gratuit d'un local sis 33 avenue Manteyer entre la ville de Grenoble, le Diaconat Protestant et l'Association Humanitaire Musulmane ;

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention, ci-annexée.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 19 - (B 006) - SECURITE CIVILE - Signature d'une convention avec la Régie des Eaux de Grenoble pour l'entretien des poteaux d'incendie, des canalisations d'eau sous pression et des branchements les desservant.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention, ci-annexée, avec la Régie des Eaux de Grenoble, relative à l'entretien des poteaux d'incendie, des canalisations d'eau sous pression et des branchements les desservant, implantés sur la Commune et nécessaires à la lutte contre les incendies.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 20 - (C 001) - RESTAURATION - Adoption des tarifs de la restauration municipale 2010-2011

Intervention(s): M. CHAMUSSY, M. THIAR, M. BRON, M. le Maire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'adopter les tarifs de la restauration municipale qui entreront en vigueur à compter du 1er septembre 2010.

Délibération : Adoptée

Abstention : 9 Opposition Municipale dont 4 " UMP, Majorité Présidentielle, Divers droite et Société civile " + 5 " Majorité Présidentielle " - Pour : le reste.

DELIBERATION N° 21 - (C 022) - AFFAIRES CULTURELLES - Musée de Grenoble - Deuxième phase du programme d'acquisition pour l'année 2010. Demande de subvention au Fonds Régional d'Acquisition des Musées (FRAM) pour les années 2010 et 2011.

Intervention(s): Mme DELBOS CORFIELD, M. le Maire, Mme BARACETTI.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver l'acquisition de l'oeuvre de Robert Ryman, intitulée National 1 par la Ville de Grenoble pour son musée, pour un montant de 470 000 €,
- d'approuver le paiement de cette somme, à la Galerie Konrad FISCHER, en deux versements : 174 200 € au titre de l'exercice budgétaire 2010 et 295 800 € au titre de l'exercice budgétaire 2011, sous réserve d'approbation des crédits correspondants,
- de solliciter auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles et du Conseil Régional, une subvention la plus élevée possible, dans le cadre du dispositif du Fonds Régional d'Acquisition des Musées,
- de dire que la demande de subvention sera réalisée pour les deux exercices budgétaires, année 2010 et année 2011.

Délibération : Adoptée

Abstention : 2 Opposition Municipale - " UMP, Majorité Présidentielle, Divers droite et Société civile " - " Majorité Présidentielle " (Mme BON, Mme CADOUX) - Ne prend pas part au vote : 1 MODEM (M. GEMMANI) - Pour : le reste.

DELIBERATION N° 22 - (C 011) - AFFAIRES CULTURELLES - L'école supérieure d'art de Grenoble : mise en réseau des enseignements artistiques au cours de l'année 2010. Demande de subvention auprès de la Région Rhône-Alpes.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter de la Région Rhône-Alpes une subvention de fonctionnement de 30 000 euros au titre du soutien à la mise en réseau des enseignements artistiques pour un programme d'actions pédagogiques mené par l'école supérieure d'art au titre de l'année 2010.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 23 - (C 012) - AFFAIRES CULTURELLES - La Bibliothèque Municipale de Grenoble - Services numériques culturels innovants. Demande de subvention au Ministère de la Culture et de la Communication.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver le projet de mise en place d'une offre VOD pour les services Communication et Bibliothèque, ainsi que le plan de financement présenté à l'annexe 2,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention financière, jointe en annexe 1, avec le Ministère de la Culture et de la Communication,
- d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter de l'État une subvention de 25 000 € pour le projet "Services numériques culturels innovants".

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 24 - (C 020) - AFFAIRES CULTURELLES - Conservatoire à Rayonnement Régional de Grenoble - Convention de stage entre la ville de Grenoble et le Centre de Formation des Musiciens Intervenants pour l'année scolaire 2009-2010.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver la mobilisation d'un élève stagiaire du CFMI de la Région Rhône-Alpes en faveur de l'école "Jean Macé" à Grenoble,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention annexée à la présente délibération relative à l'organisation et au déroulement du stage d'un étudiant du Centre de Formation des Musiciens Intervenant à l'école de la région Rhône-Alpes.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 25 - (C 021) - AFFAIRES CULTURELLES - Conservatoire à rayonnement régional de Grenoble - Demande de subvention auprès de la région Rhône-Alpes pour les formations artistiques supérieures professionnalisantes (année 2010).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter de la Région Rhône-Alpes, dans le cadre de l'exercice 2009, une subvention la plus élevée possible au titre de la participation au financement des formations artistiques supérieures professionnalisantes dispensées par le Conservatoire de Grenoble au cours de l'année scolaire 2009-2010.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 26 - (C 019) - AFFAIRES CULTURELLES - Avenants financiers aux conventions financières conclues en 2010 entre la ville de Grenoble et les associations du secteur culturel.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes des avenants financiers à intervenir entre la ville de Grenoble et les associations culturelles pour l'exercice 2010,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les avenants financiers joints en annexe.

Délibération : Adoptée.

Les élus cités ci-après n'ont pas participé au vote prévoyant l'attribution d'une subvention à l'association dans laquelle ils ont la qualité d'administrateur : M. DERBAL, M. LAERON, Mme DRULHON, Mme NEPI, M. PILAUD, Mme VINCENT.

Pour : le reste

DELIBERATION N° 27 - (C 006) - AFFAIRES CULTURELLES - Renouvellement des conventions d'objectifs et de mise à disposition du théâtre Sainte Marie d'en Bas à l'association "Atelier de Recherche et de Création Dramatique".

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les conventions d'objectifs et de mise à disposition du théâtre Sainte Marie d'en Bas à intervenir entre la ville de Grenoble et l'association Atelier de recherche et de création dramatique,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer lesdites conventions, jointes en annexe.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 28 - (C 004) - AFFAIRES CULTURELLES - Journées Européennes du Patrimoine, vingt-septième édition : Gratuité des droits d'entrée au Muséum d'histoire naturelle et au Musée de Grenoble, les 18 et 19 septembre 2010.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'accorder la gratuité des droits d'entrée au Muséum d'histoire naturelle et au Musée de Grenoble à tous les visiteurs, les 18 et 19 septembre 2010 lors de la vingt-septième édition des "Journées Européennes du Patrimoine".

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 29 - (C 023) - EDUCATION - Renouvellement de la convention entre la ville de Grenoble et la MJC Allobroges pour 2010-2012.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer une convention d'objectifs, jointe en annexe, avec la MJC des Allobroges
- d'autoriser Monsieur le Maire à verser à la MJC Allobroges une subvention de 135 530 euros dont le détail apparaît dans l'annexe financière ci-jointe.

Délibération : Adoptée.

Les élus cités ci-après n'ont pas participé au vote prévoyant l'attribution d'une subvention à l'association dans laquelle ils ont la qualité d'administrateur : M. PILAUD, Mme VINCENT.

Pour : le reste

DELIBERATION N° 30 - (C 014) - JEUNESSE - Attribution de bourses dans le cadre du Fonds Initiative Jeunesse.

Intervention(s): Mme DELBOS CORFIELD, M. CHAMUSSY, Mme VINCENT, M. MOTTE, M. BACHIR CHERIF.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'attribuer des bourses aux personnes citées dont les projets sont décrits dans l'annexe ci-jointe :

GROCKOWIAK Audrey - Deep 'Impact - 600 €
VUILLAUME Thomas - Ballade autour du monde - 300 €
MAZZONE Savino - Echange Pays Basque/Dauphiné - 400 €
VERON Pierre - Ushba Projet - 400 €
CRASSIN Benoît - The Green Traveler - 400 €
LESAINT Juliette - La Norvège en tandem - 300 €
MAHUE Stéphanie - Musique classique pour tous - 700 €
CHAPEL Johanna - Tour de la méditerranée en tandem - 400 €
BERATTO Sarah - Couleurs jeunes - 800 €
BIRON Aurélie - Volontariat en Palestine - 500 €
DE LUCA Judith - 10 mains pour Mada - 800 €

Délibération : Adoptée

Abstention : 6 " Ecologie & Solidarité, Groupe des éluEs Verts, Ades, Alternatifs " + 9
Opposition Municipale dont 4 " UMP, Majorité Présidentielle, Divers droite et Société civile " +
5 " Majorité Présidentielle " - Pour : le reste.

DELIBERATION N° 31 - (C 024) - SPORT - Tarification des activités sportives applicables au 1er septembre 2010

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les dispositions tarifaires des activités sportives municipales ci-annexées applicables à compter du 1er septembre 2010.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 32 - (C 007) - SPORT - Convention générale d'objectifs entre la ville de Grenoble et l'association Club d'Escrime Parmentier et avenants financiers avec les associations du secteur sportif pour l'exercice 2010.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention générale d'objectifs jointe en annexe à intervenir entre la ville de Grenoble et l'association Club d'Escrime Parmentier,
- de dire que cette convention sera conclue pour une durée de trois saisons sportives à compter de la saison 2009-2010 et qu'elle pourra être renouvelée par reconduction expresse pour une nouvelle période,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer avec chacune des associations mentionnées dans le tableau récapitulatif joint en annexe, la convention et les avenants financiers correspondants.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 33 - (C 013) - SPORT - Attribution d'une subvention d'équipement exceptionnelle au profit de l'association Yeti's Roller in line Hockey Grenoble : convention financière

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver l'attribution d'une subvention d'équipement exceptionnelle d'un montant de 50 400 € au profit de l'association Yeti's Roller in line Hockey Grenoble au titre de la participation de la Ville à l'acquisition d'un équipement complet démontable de roller in line hockey et au renouvellement d'une partie du matériel sportif du club,
- d'approuver les termes de la convention financière jointe en annexe entre la Ville et l'association Yeti's Roller in line Hockey Grenoble, laquelle précise l'objet, le montant et les modalités de versement de la subvention d'équipement de 50 400 €,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention financière à intervenir avec l'association Yeti's Roller in line Hockey Grenoble.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 34 - (C 017) - SPORT - Manifestations sportives : conventions de partenariat avec les associations Comité des Fêtes Boulistes de Grenoble et ASPTT Grenoble

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'apporter son soutien aux associations Comité des Fêtes Boulistes de Grenoble et ASPTT Grenoble pour l'organisation de manifestations sportives : mise à disposition gratuite d'espaces du domaine public et d'installations sportives, de matériel et de décoration florale, prise en charge de prestations, attribution de subventions exceptionnelles : 10 000 € au Comité des Fêtes Boulistes et 4 000 € à l'ASPTT Grenoble,
- d'approuver les dispositions des conventions de partenariat ci-jointes avec les associations Comité des Fêtes Boulistes de Grenoble et ASPTT Grenoble,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer lesdites conventions.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

M. SIEBERT quitte la salle du Conseil municipal.

DELIBERATION N° 35 - (D 008) - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - CPER 2007-2013 - Volet Enseignement Supérieur-Recherche-Vie Etudiante - Convention de financement opération IBS2
Intervention(s): Mme FIORASO, M. BERTRAND, M. le Maire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de verser la contribution de 1000 000 euros (un million d'euros) au CEA, maître d'ouvrage de l'opération immobilière, selon les modalités décrites dans cette convention ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de financement de l'opération IBS2.

Délibération : Adoptée

Contre : 6 " Ecologie & Solidarité, Groupe des éluEs Verts, Ades, Alternatifs " - Ne prend pas part au vote : 1 " Groupe des élus Socialistes, Radicaux de Gauche, MRC, Société Civile et Apparenté " (M. SIEBERT) - Pour : le reste.

M. SIEBERT rejoint l'assemblée délibérante.

DELIBERATION N° 36 - (D 012) - UNIVERSITE RECHERCHE - Convention cadre de financement du PRES (Pôle de Recherche et d'Enseignement Supérieur) Université de Grenoble par la Ville de Grenoble et la Métro - Années 2010 à 2012 - Convention d'application pour l'année 2010.
Intervention(s): Mme FIORASO, Mme DELBOS CORFIELD, M. le Maire.

Un amendement est présenté par Mme FIORASO. Celui-ci est adopté.
Abstention : 6 " Ecologie & Solidarité, Groupe des éluEs Verts, Ades, Alternatifs " - Pour : le reste.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser le Maire à signer la Convention cadre de financement du PRES Université de Grenoble par la Ville de Grenoble et la Métro - Années 2010 à 2012 ;
- d'attribuer au PRES Université de Grenoble pour l'année 2010 une subvention de 100.000 Euros selon les modalités de la convention-cadre rappelées dans la convention d'application 2010 jointes en annexe ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention d'application pour l'année 2010.

Délibération : Adoptée

Abstention : 6 " Ecologie & Solidarité, Groupe des éluEs Verts, Ades, Alternatifs " - Pour : le reste.

DELIBERATION N° 37 - (D 015) - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - Engagement de la ville de Grenoble à poursuivre le "F.A.A.R.E." : Fonds d'Actions pour l'Accessibilité, la Rénovation et l'Embellissement.

Intervention(s): Mme FIORASO, Mme BON, Mme SIMIAND, M. GEMMANI.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver l'engagement de la ville de Grenoble à poursuivre le "F.A.A.R.E" (Fonds d'Actions pour l'Accessibilité, la Rénovation et l'Embellissement) en favorisant les actions suivantes :

- aide relative au financement de travaux de mise en accessibilité,
- aide relative au financement des travaux d'embellissement des vitrines,
- aide relative au financement de travaux d'économies d'énergie.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 38 - (D 013) - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - INNOVATION - Convention entre la Ville de Grenoble et SEMI (Semiconductor Equipment & Materials International) Europe Grenoble Office - Année 2010.

Intervention(s): Mme FIORASO, Mme DELBOS CORFIELD.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'accorder à l'association SEMI (Semiconductor Equipment & Materials International) Europe Grenoble Office, une subvention de 10 000 €, au titre de l'année 2010, en complément des 10 000 € déjà versés par délibération en date du 14 décembre 2009,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention entre la Ville de Grenoble et SEMI Europe Grenoble Office.

Délibération : Adoptée

Contre : 6 " Ecologie & Solidarité, Groupe des éluEs Verts, Ades, Alternatifs " - Pour : le reste.

DELIBERATION N° 39 - (D 014) - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - PROJET URBAIN - Accord de la ville de Grenoble pour la cession de droits à construire sur la ZAC Bouchayer Viallet par la SEM InnoVia.

Intervention(s): Mme FIORASO.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser la SEM InnoVia à céder environ 13 500 m² de SHON de bureaux correspondant au lot B de la ZAC, au prix de 120 € HT le m² de SHON, à la SCI REFLETS DU VERCORS ;
- d'autoriser la SEM InnoVia à céder un lot d'environ 430 m², situé dans la Petite Halle, en vue d'y installer un restaurant interentreprises à URBIPARC, dans le cadre d'un bail à construction de 40 ans et un loyer payé d'avance pour cette période de 100 000 €.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 40 - (D 007) - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - Festival Le Millésime - Convention entre la ville de Grenoble et l'association du Millésime. Année 2010

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de mettre à disposition, gratuitement, l'espace public place Victor Hugo pour organiser la manifestation " Millésime " du 18 au 25 octobre 2010,
- de verser à l'association du Millésime une subvention de 20 000 € au titre de l'année 2010,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention ci-annexée avec ladite association.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 41 - (D 009) - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - Convention entre la Ville de Grenoble et l'association Alpesolidaires pour la manifestation YESS - Année 2010.
Intervention(s): Mme BERANGER, M. DJELLAL.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de mettre à disposition, gratuitement, l'espace public du Parc Paul Mistral et de l'anneau de vitesse pour organiser la manifestation " YESS! " du 10 au 13 septembre 2010,
- d'accorder à l'association Alpesolidaires une subvention pour un montant total de 30 000 €, au titre de l'année 2010,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention ci-jointe.

Délibération : Adoptée

Contre : 9 Opposition Municipale dont 4 " UMP, Majorité Présidentielle, Divers droite et Société civile " + 5 " Majorité Présidentielle " - Pour : le reste.

DELIBERATION N° 42 - (D 010) - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - Convention entre la Ville de Grenoble et l'association Equi'Sol - Année 2010.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'accorder à l'association Equi'Sol une subvention pour un montant total de 11 000 €, au titre de l'année 2010 ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention ci-jointe.

Délibération : Adoptée

Contre : 9 Opposition Municipale dont 4 " UMP, Majorité Présidentielle, Divers droite et Société civile " + 5 " Majorité Présidentielle " - Pour : le reste.

DELIBERATION N° 43 - (D 016) - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - Avenant à la convention d'objectifs 2009-2011 relative au projet d'expérimentation d'une monnaie solidaire SOL.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de soutenir la mise en oeuvre du projet de monnaie SOL porté par AGF SCOP, sur le territoire du projet ;
- d'accorder à AGF SCOP une subvention d'un montant de 7 500 €, au titre de l'année 2010, pour la mise en oeuvre de ce projet ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant à la convention d'objectifs 2009-2011 d'expérimentation de la monnaie SOL.

Délibération : Adoptée

Contre : 9 Opposition Municipale dont 4 "UMP, Majorité Présidentielle, Divers droite et Société civile" + 5 "Majorité Présidentielle" - Pour : le reste.

DELIBERATION N° 44 - (D 001) - RELATIONS INTERNATIONALES - Convention avec l'association Culture et Développement - Avenant financier pour l'année 2010.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer avec l'association "Culture et Développement", un avenant financier d'un montant de 31 000 € au titre de l'année 2010, pour la mise en œuvre de sa coopération décentralisée avec la ville de Ouagadougou au Burkina Faso.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 45 - (D 006) - RELATIONS INTERNATIONALES - Convention de participation financière entre la ville de Grenoble et l'Organisme de Gestion des Ecoles Catholiques (OGEC) de l'Externat Notre Dame - Avenant financier pour l'année 2010.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer avec l'OGEC de l'Externat Notre Dame, un avenant financier d'un montant de 300 €, au titre de l'année 2010, pour l'échange scolaire avec le Theodor Heuss Gymnasium de Essen en Allemagne.

Délibération : Adoptée

Ne prennent pas part au vote : 4PC – Pour : le reste.

DELIBERATION N° 46 - (E 004) - FINANCES - Budget principal : budget supplémentaire 2010 et affectation des résultats au vu du compte administratif 2009.

Intervention(s): M. SAFAR, M. SABRI, M. VOIR, M. BERTRAND, M. CHAMUSSY.

Un amendement est présenté par M. BERTRAND. Celui-ci est repoussé.
Pour : 6 "Ecologie & Solidarité, Groupe des éluEs Verts, Ades, Alternatifs" - Ne prennent pas part au vote : 9 Opposition Municipale dont 4 UMP, Majorité Présidentielle, Divers droite et Société civile" + 5 "Majorité Présidentielle" - Contre : le reste.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de procéder à l'affectation du résultat de la section de fonctionnement au 31 décembre 2009 du Budget Principal, soit 21 312 488,34 euros, à la couverture des besoins de financement de la section d'investissement.

- d'approuver le budget supplémentaire qui s'équilibre pour le Budget Principal à :
5 661 547,00 euros en fonctionnement,
34 309 253,44 euros en investissement.

Délibération : Adoptée

Vote séparé :

- Augmentation des dépenses liée au projet Vidéosurveillance (325.000 euros) :
Contre : 6 "Ecologie & Solidarité, Groupe des éluEs Verts, Ades, Alternatifs" + 4 PC + 9 Opposition Municipale dont 4 "UMP, Majorité Présidentielle, Divers droite et Société civile" + 5 "Majorité Présidentielle" - Abstention : 1 "Groupe des élus Socialistes, Radicaux de Gauche, MRC, Société civile et Apparenté" (Mme PERRIER) - Pour : le reste.

Le reste de la délibération est adopté.

Contre : 6 "Ecologie & Solidarité, Groupes des éluEs Verts, Ades, Alternatifs" + 9 Opposition Municipale dont 4 "UMP, Majorité Présidentielle, Divers droite et Société civile" + 5 "Majorité Présidentielle" - Pour : le reste.

DELIBERATION N° 47 - (E 005) - FINANCES - Budgets annexes : budgets supplémentaires 2010 et affectations des résultats au vu des comptes administratifs 2009.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de procéder à l'affectation du résultat de la section de fonctionnement au 31 décembre 2009 du budget annexe Stationnement, soit 1 531 444,01 euros, en excédent de fonctionnement reporté pour 83 814,00 euros et à la couverture des besoins de financement de la section d'investissement pour 1 447 630,01 euros.

- d'approuver le budget supplémentaire qui s'équilibre pour le budget annexe Stationnement à :
97 036,00 euros en fonctionnement,
4 053 489,33 euros en investissement.

- de procéder à l'affectation du résultat de la section de fonctionnement au 31 décembre 2009 du budget annexe Activités Economiques, soit 751 091,57 euros, en excédent de fonctionnement reporté pour 596 091,57 euros et à la couverture des besoins de financement de la section d'investissement pour 155 000,00 euros.

- d'approuver le budget supplémentaire qui s'équilibre pour le budget annexe Activités Economiques à :

662 091,57 euros en fonctionnement,
10 983 265,99 euros en investissement.

- de procéder à l'affectation du résultat de la section de fonctionnement au 31 décembre 2009 du budget annexe Locaux Culturels, soit 402 388,61 euros, en excédent de fonctionnement reporté pour 3 500,00 euros et à la couverture des besoins de financement de la section d'investissement pour 398 888,61 euros.

- d'approuver le budget supplémentaire qui s'équilibre pour le budget annexe Locaux Culturels à :

3 500,00 euros en fonctionnement,
229 373,61 euros en investissement.

- de procéder à l'affectation du résultat de la section de fonctionnement au 31 décembre 2009 du budget annexe Self Clemenceau soit 75 071,76 euros, en déficit de fonctionnement reporté.

- d'approuver le budget supplémentaire qui s'équilibre pour le budget annexe Self Clemenceau à :

75 071,76 euros en fonctionnement,
18 547,71 euros en investissement.

- de procéder à l'affectation du résultat de la section de fonctionnement au 31 décembre 2009 du budget annexe Parkings en Régie, soit 42 650,26 euros, en excédent de fonctionnement reporté pour 1 000,00 euros et à la couverture des besoins de financement de la section d'investissement pour 41 650,26 euros.

- d'approuver le budget supplémentaire qui s'équilibre pour le budget annexe Parkings en Régie à :

1 000,00 euros en fonctionnement,
623 728,16 euros en investissement.

- de procéder à l'affectation du résultat de la section de fonctionnement au 31 décembre 2009 du budget annexe Teisseire - Jeux Olympiques, soit 1 035 338,06 euros, en excédent de fonctionnement reporté pour 48 517,00 euros et à la couverture des besoins de financement de la section d'investissement pour 986 821,06 euros.

- d'approuver le budget supplémentaire qui s'équilibre pour le budget annexe Teisseire - Jeux Olympiques à :

48 517,00 euros en fonctionnement,
1 815 769,33 euros en investissement.

- de procéder au report du résultat de la section de fonctionnement au 31 décembre 2009 du budget annexe Mistral - Eaux Claires, soit 197 193,44 euros, en déficit de fonctionnement reporté.

- d'approuver le budget supplémentaire qui s'équilibre pour le budget annexe Mistral - Eaux Claires à :

197 193,44 euros en fonctionnement,
312 792,65 euros en investissement.

- de procéder à l'affectation du résultat de la section de fonctionnement au 31 décembre 2009 du budget annexe Cuisine Centrale, soit 181 682,04 euros, à la couverture des besoins de financement de la section d'investissement.
- d'approuver le budget supplémentaire qui s'équilibre pour le budget annexe Cuisine Centrale à :

0,00 euro en fonctionnement,
874 029,08 euros en investissement.

Délibération : Adoptée

Contre : 9 Opposition Municipale dont 4 "UMP, Majorité Présidentielle, Divers droite et Société civile" + 5 "Majorité Présidentielle" - Abstention : 6 "Ecologie & Solidarité, Groupe des éluEs Verts, Ades, Alternatifs" - Pour : le reste.

DELIBERATION N° 48 - (E 007) - FINANCES - Dotation territoriale du département de l'Isère pour l'Agglomération grenobloise : validation de la programmation 2010

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter la participation financière du département de l'Isère aux projets tels que répertoriés dans le tableau joint en annexe, dans le cadre de l'avenant 2010 du contrat territorial de l'agglomération grenobloise.

Délibération : Adoptée

Abstention : 9 Opposition Municipale dont 4 "UMP, Majorité Présidentielle, Divers droite et Société civile" + 5 "Majorité Présidentielle" - Pour le reste.

DELIBERATION N° 49 - (E 001) - FINANCES - Budget Principal : affectation de subventions sur crédits existants

Intervention(s): M. SAFAR, M. CHAMUSSY, M. BERTRAND.

Un amendement est présenté par M. SAFAR. Celui-ci est adopté à l'unanimité.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver l'attribution de subventions dont les montants, bénéficiaires et imputations budgétaires figurent ci-dessous.

FINANCES - AFFECTATIONS DE SUBVENTIONS SUR CREDITS EXISTANTS

Monsieur Jérôme SAFAR expose,

Mesdames, Messieurs,

Je vous prie de bien vouloir procéder aux affectations de subventions dont le détail figure dans le dispositif. Les crédits nécessaires aux versements seront imputés sur le Budget Principal aux chapitres suivants :

Chapitre 65 (autres charges de gestion courante) :

- article 657362 (subvention de fonctionnement au CCAS)
- article 65737 (subventions de fonctionnement aux autres organismes publics locaux)
- article 65738 (subventions de fonctionnement aux organismes publics)
- article 6574 (subventions de fonctionnement aux associations et personnes de droit privé)

Chapitre 67 (charges exceptionnelles) :

- article 6745 (subventions de fonctionnement exceptionnelles aux personnes de droit privé)

Ce dossier a été examiné par les commissions :

- | | |
|--|---------------|
| - Economie, Université Recherche, Insertion, Relations Internationales | 21 Juin 2010, |
| - Culture, Sport, Education, Jeunesse | 22 Juin 2010, |
| - Solidarité | 23 Juin 2010, |
| - Finances, Administration Générale, Ressources Humaines | 23 Juin 2010, |
| - Vie Urbaine et Développement Durable | 24 Juin 2010, |

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- d'approuver l'attribution de subventions dont les montants, bénéficiaires et imputations budgétaires figurent ci-dessous.

COMMISSION Culture, Sport, Éducation, Jeunesse

ASS DEPARTEMENTALE DES MJC DE L'ISERE - ADMJC	1 500,00
AUESCB - USAGERS DES EQUIPEMENTS SOCIO-CULTURELS BASATIÈRE	1 000,00
BARBARIN ET FOURCHU	30 500,00
CINEMATHEQUE DE GRENOBLE	27 760,00
COMPAGNIE L'ATELIER DU POSSIBLE	1 000,00
EPI D'OR ASS (OPHELIA THEATRE)	4 000,00
ET A FOND ASSOCIATION	3 000,00
LA BIFURK	2 500,00
LA SIMANDRE	2 000,00
LE PLATEAU	3 000,00
MJC ALLOBROGES	2 000,00
NARKOLEPSY	1 200,00
PATRIMOINE ET DEVELOPPEMENT COMITE SAUVEGARDE VIEUX GRENOBLE	800,00
POLE MUSICAL D'INNOVATION (EX-ROCKTAMBULE)	8 000,00
SCALENE	2 000,00
SOUL STAND	1 000,00
MJC ALLOBROGES	135 530,00
ASPTT ATHLETISME	4 000,00
CLUB D'ESCRIME PARMENTIER	3 000,00
COMITE DES FETES BOULISTES DE GRENOBLE	10 000,00
GRENOBLE BASKET 38	5 000,00
GRENOBLE TENNIS	10 000,00
GUC JCD (JUDO CLUB DAUPHINE)	8 000,00
KARATE GRENOBLE HOCHÉ	800,00
KIAP ASS TAEKWONDO VILLENEUVE	4 600,00
LE RING GRENOBLOIS - GRENOBLE SPORTS ET SPECTACLES	1 500,00
GUC JCD (JUDO CLUB DAUPHINE)	690,00
LE RING GRENOBLOIS - GRENOBLE SPORTS ET SPECTACLES	390,00
TRAMPOLINE CLUB DAUPHINE TCD	390,00

COMMISSION Solidarité

AFRRA/ ASS. FRANC. DES FIBROMYALGIQUES REGION RHONE-ALPES	1 200,00
AIDE FAMILIALE POPULAIRE	1 530,00
ALTHEA/ACCUEIL LIEUX TRANSITION HEBERGEMENT ECOUTE ACCOMPA	1 100,00
ARIST - ASS. RECHERCHE PR INSERTION SOCIALE DES TRISOMIQUES	600,00
COMITE DE LIAISON DES ASSOC. BENEVOLES A L'HOPITAL/CLABH	500,00
COUPLES ET FAMILLES DE L'ISERE (SERVICE DOCUMENT. CONJUGALE)	3 000,00
EDUCATION PAR L'ART (ASS POUR L')	500,00
FAMILLES DE TRAUMATISES CRANIENS ET CEREBROLESES DE L'ISERE	500,00
INFIRMIER(E)S DE DIALYSE, TRANSPLANTATION & NEPHROLOGIE	1 500,00
JALMALV-GRENOBLE (JUSQU'A LA MORT, ACCOMPAGNER LA VIE)	1 000,00
MAISON DES HABITANTS	1 500,00
MAISON FAMILIALE HOSPITALIERE LA ROSERAIE	800,00
RECHERCHE & RENCONTRES/LUTTE CONTRE L'ISOLEMENT - SUICIDE	1 500,00
REGISTRE DU CANCER DE L'ISERE & RECHERCHE EN CANCEROLOGIE	1 200,00
SIDA INFO SERVICE	1 100,00
SOCIETE MYCOLOGIQUE DU DAUPHINE	5 360,00
TEMPO	500,00
CONFEDERATION CONSOMMATION LOGEMENT ET CADRE DE VIE/ISERE	16 900,00
CONFEDERATION SYNDICALE DES FAMILLES/UNION DEPART. ISERE	7 200,00
LE RELAIS OZANAM - SERVICE LE LOGIS	5 000,00
UMIJ-UNION MUTUALISTE POUR HABITAT ET INSERTION JEUNES	15 000,00
ALFA - ASS. LOCALE DES FEMMES ALGERIENNES	1 000,00

CENTRE AUDIOVISUEL DE GRENOBLE	2 000,00
LA FABRIQUE DES PETITES UTOPIES	4 000,00
LE PLATEAU	3 016,30
LES JARDINS DE LA SOLIDARITE	4 000,00
ME BACHELARD	2 000,00
MJC PARMENTIER	1 800,00
PAYS'ÂGES, LA MAISON DES SAGES	3 000,00
REGIE DE QUARTIER VILLENEUVE-VILLAGE OLYMPIQUE	7 500,00
RHONE ALPES PETITS DEBROUILLARDS (ARAPD)	2 700,00
CHEZ POM FLORE ET ALEXANDRE	110 000,00
CLUB LIBERATION	400,00
CLUB RAVIER PIQUET	400,00
CLUB RENE LESAGE	400,00
LA TROTTINETTE DE L'ESPACE ENFANTS	18 000,00
L'AGE D'OR	10 000,00
LE FOURNIL	20 000,00
LES MENESTRELS	6 300,00

COMMISSION Vie urbaine & Dévelop. Durable

MAISON DE L'ARCHITECTURE DE L'ISERE	8 000,00
UN P'TIT VELO DANS LA TETE	1 273,00

COMMISSION Finances/ Adm. Gén./ Ress. Hum.

CLUB DE LA PRESSE ET DES MEDIAS DE GRENOBLE ET DE L'ISERE	1 000,00
CRIF - CONSEIL REPRESENTATIF INSTITUTIONS JUIVES DE FRANCE	3 000,00
RESISTANCE UNIE DE L'ISERE	350,00

COMMISSION Econ. Univ. Rech. Insertion RI

AMEDIE - ASSOC. DES MASTERS EN DROIT INTERNATION. & EUROPEEN	500,00
CNRS - CENTRE NATIONAL DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE	1 800,00
CULTURE ET DEVELOPPEMENT	31 000,00
DIALOGOS CON AMERICA LATINA	200,00
ERHIS - EQUIPE DE RECHERCHE EN HISTOIRE DU SPORT	500,00
FLORALIS-UJF FILIALE	800,00
GRENOBLE ECOLE DE MANAGEMENT	1 000,00
UNIVERSITE JOSEPH FOURIER	3 000,00
UNIVERSITE POPULAIRE DE GRENOBLE	500,00
UNIVERSITE POPULAIRE EUROPEENNE DE GRENOBLE	10 000,00
ACONIT/ASS POUR 1 CONSERVATOIRE DE L'INFORMATIQUE & TELEM.	800,00
ALPESOLIDAIRES	30 000,00
APPUI GESTION FORMATION SCOP ENTREPRISES (AGF SCOP ENTR.)	7 500,00
EQUI'SOL	11 000,00
ESRF SYNCHROTRON	6 500,00
GRILOG/GRENOBLE ISERE LOGICIEL	8 000,00
LA REMISE - RECUPERATION POUR L'EMPLOI & L'INSERTION...	10 000,00
LE FOURNIL	5 000,00
LES JARDINS DE LA SOLIDARITE	3 000,00
MAGISCOM / MAGISTRATS DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE GRENOBLE	3 000,00
MILLESIME (ASSOCIATION DU)	20 000,00
SEMI EUROPE - GRENOBLE OFFICE (SEMI)	10 000,00
SOLIDARITE ENFANCE	4 000,00
TERRITOIRES INSERTION 38	5 000,00
UMIJ-UNION MUTUALISTE POUR HABITAT ET INSERTION JEUNES	4 000,00

TOTAL ARTICLE 729 889,30

Article : 6745 (chapitre 67)

COMMISSION Culture, Sport, Éducation, Jeunesse

COLLEGE FANTIN LATOUR	241,50
CAFE DES ARTS CACS	73,62
CHAUFFERIE CIEL (REGIE) - REGIE 2 C	371,98
CINEMATHEQUE DE GRENOBLE	1 618,76
HARMONIE DE GRENOBLE	265,78
COMITE DES FETES BOULISTES DE GRENOBLE	1 266,66
GRENOBLE CATALANS (A.S)	639,50
LE RING GRENOBLOIS - GRENOBLE SPORTS ET SPECTACLES	1 260,50
RADIO AUTOMOBILE CLUB DE GRENOBLE	2 600,00
UNION DES PECHEURS ISERE	955,20

COMMISSION Econ. Univ. Rech. Insertion RI

UNIVERSITE INTER-AGES DU DAUPHINE/UIAD	788,83
--	--------

TOTAL ARTICLE 10 082,33

TOTAL BUDGET 739 971,63

RECTIFICATIF

CHAPITRE 65 - NATURE 6574

COMMISSION CULTURE, SPORT, EDUCATION, JEUNESSE

C.M. du 14 juin 2010

Il a été affecté une subvention de
à l'association **CHAUFFERIE CIEL (REGIE) – REGIE 2 C**

3 900,00 €

Il convient de la ré-imputer sur le CHAPITRE 65 - NATURE 657362.

Conclusions adoptées

ADOPTÉE

Affichée le

13 JUL. 2010

Pour extrait conforme
Pour le Maire,

l' Adjoint délégué,
J. SAFAR

Délibération : Adoptée

Votes séparés :

- ALPESOLIDAIRES :

Contre : 9 Opposition Municipale dont 4 "UMP, Majorité Présidentielle, Divers droite et Société civile" + 5 "Majorité Présidentielle" - Pour : le reste.

- EQUI'SOL :

Contre : 9 Opposition Municipale dont 4 "UMP, Majorité Présidentielle, Divers droite et Société civile" + 5 "Majorité Présidentielle" - Pour : le reste.

- ESRF SYNCHROTRON :

Contre : 6 "Ecologie & Solidarité, Groupe des éluEs Verts, Ades, Alternatifs" - Pour : le reste.

- GRILOG/GRENOBLE ISERE LOGICIEL :

Contre : 6 "Ecologie & Solidarité, Groupe des éluEs Verts, Ades, Alternatifs" - Pour : le reste.

- MAGISCOM / MAGISTRATS DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE GRENOBLE :

Abstention : 6 "Ecologie & Solidarité, Groupe des éluEs Verts, Ades, Alternatifs" - Pour : le reste.

- SEMI EUROPE - GRENOBLE OFFICE (SEMI) :

Contre : 6 "Ecologie & Solidarité, Groupe des éluEs Verts, Ades, Alternatifs" - Pour : le reste.

Le reste de la délibération est adopté.

Les élus cités ci-après n'ont pas participé au vote prévoyant l'attribution d'une subvention à l'association dans laquelle ils ont la qualité d'administrateur : M. DERBAL, M. LAERON, Mme DRULHON, Mme NEPI, M. PILAUD, Mme VINCENT, M. NOBLECOURT, Mme BARACETTI, Mme SALAT, Mme CRIFO, M. MOTTE, Mme BON, M. BRON, Mme MASSON, Mme DESLATTES.

Pour : le reste

DELIBERATION N° 50 - (E 013) - FINANCES - Garanties d'emprunts - OPAC 38 / Foyer Lucie Pellat à Montbonnot-Saint-Martin - Avenant n°1 à la convention du 23 novembre 2009

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire de la ville de Grenoble à signer avec l'OPAC 38 l'avenant n°1 à la convention du 23 novembre 2009.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 51 - (E 006) - FINANCES - Taxe de séjour : instauration de la taxation d'office

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'instaurer à partir du 1er janvier 2011, après une relance et une mise en demeure restées infructueuses, la taxation d'office pour la taxe de séjour pour tout logeur qui n'aurait pas communiqué l'état de fréquentation de son établissement et payé la taxe de séjour afférente.

Délibération : Adoptée

Contre : 9 Opposition Municipale dont 4 "UMP, Majorité Présidentielle, Divers droite et Société civile" + 5 "Majorité Présidentielle" - Pour : le reste.

DELIBERATION N° 52 - (E 014) - REGIES MUNICIPALES - Régie des Eaux de Grenoble - Autorisation de répondre à un appel à candidatures relatif à la gestion d'un réseau de distribution d'eau potable.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser la Régie des Eaux de Grenoble à répondre à l'appel à candidatures concernant la délégation par affermage du service public de distribution de l'eau potable de la Ville de La Tronche.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 53 - (E 003) - ADMINISTRATION GENERALE - Marchés publics - autorisation de signer et avenants

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver le choix des consultations publiques décrites ci-dessus ;
- d'autoriser le maire ou l'adjoint délégué à signer les marchés : 10A205 - 10A057 - 10A103 - 10A104 - 10A105 - 10A106 - 09A612 - 09A613 - 09A615 - 09A618 - 09A623 - 09A624 - 10A327 - 09A399 ;
- de poursuivre l'exécution des opérations mentionnées ci-dessus par la passation d'avenants aux marchés : 08A267 - 08A269 - 08A272 - 08A273 - 08A276 - 08A264 - 08A271 - 08A263 - 08A265 - 08A268 - 08A270 - 08A274 - 08A275 - 08A593.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 54 - (E 012) - PERSONNEL DES SERVICES MUNICIPAUX - Transformations de postes.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser les transformations de postes figurant dans l'annexe ci-jointe.

Délibération : Adoptée

Ne prennent pas part au vote : 9 Opposition Municipale dont 4 "UMP, Majorité Présidentielle, Divers droite et Société civile" + 5 "Majorité Présidentielle" - Pour : le reste.

DELIBERATION N° 55 - (E 015) - ADMINISTRATION GENERALE - Délibération n° 46 - B 011
du 17 mai 2010 créant le Collège d'éthique : rectification
Intervention(s): M. le Maire, M. SABRI, M. SAFAR, M. KUNTZ.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de confirmer la création du collège d'éthique de la vidéosurveillance des espaces publics ;
- de dire qu'il est présidé par Monsieur Charles CATTEAU, premier président honoraire de la cour d'appel de Grenoble ;
- de confirmer la composition dudit collège telle que prévue par la délibération du 17 mai 2010.

Délibération : Adoptée

Contre : 6 "Ecologie & Solidarité, Groupe des éluEs Verts, Ades, Alternatifs" - Pour : le reste.

DELIBERATION N° 56 - (E 002) - ADMINISTRATION GENERALE - Frais de mission des élus -
Application des articles L.2123-18 et R.2123-22-1 du code général des Collectivités Territoriales.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de conférer le caractère de mandat spécial aux déplacements ci-après :

Conseil d'Administration de l'Union Nationale des Missions Locales (UNML)

- le 3 juin 2010 à Paris - M. DJELLAL

Colloque sur le thème "Désir de ville : Paris Rive Gauche, l'îlot ouvert de Christian de Portzamparc" organisé par SEMAPA (Société d'Economie Mixte d'Aménagement de Paris)

- le 4 juin 2010 à Paris - M. DE LONGEVIALLE

Voyage d'étude d'une délégation grenobloise organisé par la communauté urbaine Grand Lyon

- le 4 juin 2010 à Lyon - MME BLANC-TAILLEUR - M. GRASSET

Assises nationales de l'éducation

- le 5 juin 2010 à Paris - M. BRON

Conseil syndical du Parc Naturel Régional du Vercors

- le 5 juin 2010 à Villard de Lans - M. GRASSET

Exposition de l'artiste "Christine CROZAT"

- le 11 juin 2010 à Chambéry - MME BARACETTI

**Colloque "L'évaluation plus que jamais" organisé par la Société Française de L'Evaluation
Groupe de travail "Evaluation participative"**

- du 16 au 18 juin 2010 à Nîmes - MME BLANC-TAILLEUR

Cérémonie commémorative de l'appel du 18 juin organisée par l'Ordre de la Libération

- du 17 au 19 juin 2010 à Paris - M. DETROYAT

Bureau de l'Union Nationale des Missions Locales (UNML)

- le 30 juin 2010 à Paris - M. DJELLAL

Conseil d'Administration du Réseau Français des Villes Santé (RFVS)

- le 30 juin 2010 à Paris - M. VOIR

Comité opérationnel sur les expérimentations des antennes relais
- le 1er juillet 2010 à Paris - M. LAERON

Comité de suivi de la table ronde "radiofréquences, santé environnement"
- le 9 juillet 2010 à Paris - M. LAERON

Délibération : Adoptée

Ne prennent pas part au vote : 6 "Ecologie & Solidarité, Groupe des éluEs Verts, Ades, Alternatifs" + 9 Opposition Municipale dont 4 "UMP, Majorité Présidentielle, Divers droite et Société civile" + 5 "Majorité Présidentielle" - Pour : le reste.

DELIBERATION N° 57 - (E 008) - ACTIONS EN JUSTICE - Conclusion d'un protocole transactionnel entre la ville de Grenoble et Monsieur Hugues BARNOUIN.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes du protocole transactionnel à intervenir entre la Ville de Grenoble et Monsieur Hugues Barnouin ;

- d'autoriser M. le Maire à signer ledit protocole, lequel est annexé à la présente délibération.

Délibération : Adoptée

Ne prennent pas part au vote : 9 Opposition Municipale dont 4 "UMP, Majorité Présidentielle, Divers droite et Société civile" + 5 "Majorité Présidentielle" - Pour : le reste.

DELIBERATION N° 58 - (G 002) - ADMINISTRATION MUNICIPALE - Désignation de représentants de la ville de Grenoble auprès de divers organismes : Ecole maternelle et élémentaire Joseph Vallier, Ecole maternelle et élémentaire Ampère, collège les Saules, Mission Locale de Grenoble - Modifications.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

ECOLE MATERNELLE ET ELEMENTAIRE JOSEPH VALLIER

- de désigner Mme Christine CRIFO en qualité de représentante titulaire de la ville de Grenoble au conseil de l'école de la maternelle et élémentaire Joseph Vallier.

ECOLE MATERNELLE ET ELEMENTAIRE AMPERE

- de désigner M. Pascal GARCIA en qualité de représentant titulaire de la ville de Grenoble au conseil de l'école de la maternelle et élémentaire Ampère.

COLLEGE LES SAULES

- de désigner M. Paul BRON en qualité de représentant titulaire de la ville de Grenoble au conseil d'administration du collège les Saules.

- de désigner Mme Laure MASSON en qualité de représentante titulaire de la ville de Grenoble au conseil d'administration du collège les Saules.

- de désigner Mme Florence HANFF en qualité de représentante suppléante de la ville de Grenoble au conseil d'administration du collège les Saules.

- de désigner Mme Hélène VINCENT en qualité de représentante suppléante de la ville de Grenoble au conseil d'administration du collège les Saules.

MISSION LOCALE GRENOBLE

- de désigner M. Olivier ROUX en qualité de représentant titulaire de la ville de Grenoble au conseil d'administration et à l'assemblée générale de la Mission Locale Grenoble.

Les représentants de la ville de Grenoble au conseil d'administration et à l'assemblée générale de la Mission Locale Grenoble sont désormais les suivants :

- Monsieur Paul BRON
- Monsieur Abderrahmane DJELLAL
- Madame Marina GIROD de L'AIN
- Monsieur Olivier NOBLECOURT
- Madame Camille PLET
- Monsieur Olivier ROUX

Délibération : Adoptée

Ne prennent pas part au vote : 6 "Ecologie & Solidarité, Groupe des éluEs Verts, Ades, Alternatifs" - Pour : le reste.

DELIBERATION N° 59 - (G 001) - RENDU ACTE - Compte rendu de M. le Maire en application de la délibération de délégation de pouvoirs en date du 04 avril 2008.

Il est rendu acte des décisions prises par le Maire en application de ces délégations de pouvoirs.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h05

ANNEXE(S)

RESTAURATION : Adoption des tarifs de la restauration municipale 2010-2011

Monsieur Jacques THIAR expose,

Mesdames, Messieurs,

Les tarifs des prestations servies par la cuisine centrale, dans la mesure où la reprise des achats par la cuisine centrale a généré des économies, avaient été augmentés de 1,5 % en 2008 alors que l'indice des prix avait progressé de 3 %.

En 2009, la révision des tarifs avait été conforme à l'augmentation de l'indice des prix à savoir 1 %.

En ce qui concerne les restaurants scolaires, le changement de calcul du quotient familial par la C.A.F avait généré une augmentation tarifaire pour les familles. Aussi, les tarifs établis à compter du 1^{er} septembre 2008 avaient été maintenus pour l'année scolaire 2009-2010.

Cette année, l'indice des prix à la consommation a progressé de 1,7 %. Il vous est donc proposé de réviser les tarifs actuels à cette même hauteur.

1) TARIFS DES RESTAURANTS SCOLAIRES

Il convient de préciser que le coût global d'un repas (production, livraison et service) est de 12 euros.

1-1 Tarifs applicables aux repas pris par les enfants inscrits dans les écoles maternelles et élémentaires de Grenoble, et scolarisés en journée complète :

TARIF A : Repas des enfants remplissant l'une des cinq conditions suivantes :

- enfants des familles habitant Grenoble,
- enfants des agents municipaux et du CCAS,
- enfants pour lesquels les familles se voient imposer la scolarisation dans une école grenobloise par la Commission départementale des droits et de l'autonomie des personnes handicapées,
- enfants des classes à horaire aménagé situées dans un Réseau d'Éducation Prioritaire (REP),
- enfants venant de l'étranger et séjournant durant l'année scolaire en tant que correspondants scolaires : tarifs de la famille d'accueil

Ces tarifs sont calculés sur la base du quotient familial établi par la Caisse d'Allocations Familiales (CAF), ou à défaut calculé suivant les mêmes modalités. Une erreur manifeste ou une incohérence apparente autorise les services municipaux à exiger des justificatifs de revenus et à procéder à des rappels de factures. Sans production du quotient CAF ni de justificatifs de revenus, le tarif maximum est appliqué et reste applicable sur les factures déjà établies.

2) TARIFS DE LA CUISINE CENTRALE

2-1 Tarifs applicables au CCAS :

TARIF E	A partir du 1 ^{er} septembre 2010
• Base de calcul (100 %)	4,832

Sauf mention contraire, les taux sont fixés livraison comprise.

Prestations soumises au tarif E	En pourcentage de la base
• Repas midi ou soir – non livré -	100 %
• Repas midi ou soir	104 %
• Repas festif	130 %
• Dîner allégé	69 %
• Dîner	88 %
• Potage	12 %
• Plat garni	43 %
• Plat principal du soir	36 %
• Fromage ou dessert du jour	20 %
• Part de gâteau génoise moka	28,3 %
• Part de gâteau royal chocolat	35 %
• Part de gâteau framboisier, ou à base d'autre fruit	30,5 %
• Repas crèche (jusqu'à 18 mois)	60 %
• Repas crèche (au-delà de 18 mois)	70 %
• Fourniture de denrée alimentaire pour goûter festif ou autre prestation	Sur devis en fonction de la composition.

2-2 Tarifs applicables aux services municipaux et comité social :

TARIF F	A partir du 1 ^{er} septembre 2010
• Base de calcul (100 %)	5,217

Prestations soumises au tarif F	En pourcentage de la base
• Les taux restent inchangés par rapport à la délibération du 11 juillet 2004.	Voir le tableau des tarifs en annexe.

2-3 Tarifs applicables à des groupes d'enfants ou institutions, par repas de midi :

TARIF G	A partir du 1 ^{er} septembre 2010
• Base de calcul (100 %)	3,254

Prestations soumises au tarif G (1)	En pourcentage de la base
• Les taux restent inchangés par rapport à la délibération du 12 juillet 2004.	Voir le tableau des tarifs en annexe

(1) - L'intervention éventuelle de personnel de service, à l'occasion de ces prestations, peut faire l'objet d'une facturation complémentaire.

PRESTATIONS	1 ^{er} septembre 2009	1 ^{er} septembre 2010	Évolution 1,7 %
<p>3-2 - <u>Tarif de repas des agents dont l'indice nouveau majoré est supérieur ou égal à 356 et assimilés.</u></p> <p>sont concernés :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les agents de la Ville de Grenoble ou du Centre Communal d'Action Sociale et leurs enfants à charge de moins de 12 ans. • Les agents des Mutuelles et du Comité Social de la Ville de Grenoble dont le salaire brut est supérieur ou égal au salaire brut de l'indice nouveau majoré 356. • Les membres du Conseil Municipal de la Ville de Grenoble. 			
Tarif HT du repas à 20 points	4,14 €	4,21 €	1,7 %
Le principe de l'indice pivot 356 a été examiné lors du Comité Technique Paritaire du 19 décembre 1990.			
<p>3-3 - <u>Tarif de repas des conjoints et enfants à charge de plus de 12 ans des agents municipaux :</u></p> <p>sont concernés :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les conjoints des agents de la Ville de Grenoble, du CCAS., du Comité Social et des Mutuelles de la Ville de Grenoble. • Enfants à charge de plus de 12 ans des agents actifs ou retraités de la Ville de Grenoble, du CCAS, du Comité Social et des Mutuelles de la Ville de Grenoble. 			
Tarif HT du repas à 20 points.....	6,70 €	6,81 €	1,7 %
Contribution du CCAS			
Le CCAS complète le prix payé par ses salariés, jusqu'à concurrence, pour 20 points, de	7,56 €	7,69 €	1,7 %
a) pour les agents d' indice inférieur à 356	4,06 €	4,13 €	1,7 %
b) pour les agents d' indice supérieur à 356	3,42 €	3,48 €	1,7 %
c) pour les conjoints et enfants de plus de 12 ans	0,87 €	0,88 €	1,7 %

3-8 Autres prestations

Pour toute prestation n'entrant pas dans le cadre du fonctionnement normal du Self, le tarif appliqué sera fonction de la prestation demandée.

Ce dossier a été examiné par la commission :

- Culture, Sport, Education, Jeunesse du 22 juin 2010
- Ressources du 23 juin 2010

Il est proposé au conseil municipal de décider :

- d'adopter les tarifs de la restauration municipale qui entreront en vigueur à compter du 1er septembre 2010.**

Conclusions adoptées :

Pour extrait conforme,

Affichée le :

ANNEXE 2
 Tarifs de la cuisine centrale

TABLEAU GÉNÉRAL DES TARIFS

TARIF E- CCAS		4,751		4,832
- Repas midi ou soir non livré	100 %	4,75	100 %	4,83
- Repas, midi ou soir	104 %	4,94	104 %	5,02
- Repas festif	130 %	6,18	130 %	6,29
- Dîner allégé	69 %	3,28	69 %	3,34
- Dîner	88 %	4,18	88 %	4,25
- Potage.....	12 %	0,58	12 %	0,59
- Plat garni (plat protidique + garniture)	43 %	2,04	43 %	2,07
- Plat principal du soir	36 %	1,72	36 %	1,75
- Fromage ou dessert	20 %	0,95	20 %	0,97
- Part de gâteau génoise moka		1,34	28,30 %	1,36
- Part de gâteau royal chocolat		1,66	35 %	1,69
- Part de gâteau framboisier, ou à base d'autre fruit		1,44	30,50 %	1,46
- Repas crèche (jusqu'à 18 mois)	58 %	2,85	60 %	2,90
- Repas crèche (après 18 mois)	68 %	3,32	70 %	3,38

ANNEXE 1
Tarifs des restaurants scolaires

TARIF A (usagers Grenoblois et assimilés)

RESTAURATION SCOLAIRE

QUOTIENT FAMILIAL	Tarifs		TARIFS à compter du 1/09/2010	écart	Impact maximum annuel (136 jours) pour un enfant fréquentant la restauration scolaire tous les jours.	<i>A titre d'information</i> Taux de contribution de la Ville par rapport au coût global de la prestation (12€).
	2009	2010				
Sup. ou égal à 1780		5,58 €	5,87 €	0,29 €	39,44 €	51%
EXEMPLES DE TARIFS SELON FORMULES ⁽¹⁾	1580	5,58 €	5,73 €	0,15 €	20,40 €	52%
	1380	5,58 €	5,67 €	0,09 €	12,24 €	53%
	1180	4,99 €	5,07 €	0,08 €	10,88 €	58%
	980	4,37 €	4,44 €	0,07 €	9,52 €	63%
	780	3,53 €	3,59 €	0,06 €	8,16 €	70%
	580	2,43 €	2,47 €	0,04 €	5,44 €	79%
380 et moins		0,71 €	0,72 €	0,01 €	1,36 €	94 %

⁽¹⁾ Formules de calcul des prix en fonction des QF

QF inférieur ou égal à 380		0,72 €
QF de 381 à 1780	381 à 580	$QF \times 0,0087462 - 2,601486$
	581 à 780	$QF \times 0,0055935 - 0,77292$
	781 à 980	$QF \times 0,0042714 + 0,258318$
	981 à 1180	$QF \times 0,0031527 + 1,354644$
	1181 à 1380	$QF \times 0,00300015 + 1,534653$
	1381 à 1580	$QF \times 0,000283743 + 5,28329466$
	1581 à 1780	$QF \times 0,00071645 + 4,5996159$
QF supérieur à 1780		5,87 €

**Programme national de numérisation
du Ministère de la Culture et de la Communication**

Appel à projets 2010

« Services numériques culturels innovants »

Plan de financement

DEPENSES		RECETTES	
Réalisation informatique de l'infrastructure :			
* système d'authentification	7 000 €		
* réalisation du site	13 000 €	Subvention État (50 %)	25 000 €
Acquisition de films numériques	5 000 €		
Acquisition de films numériques	5 000 €		
Abonnement à la plateforme et location de la bande passante (décembre 2010-novembre 2011)	20 000 €	Ville de Grenoble	25 000 €
TOTAL TTC	50 000 €	TOTAL	50 000 €

Liste des avenants financiers pour l'exercice 2010

Organisme demandeur	Intitulé de l'action	Référence de la convention	Date de validité	Montant de la subvention 2010 voté au CM du 5 Juillet 2010
BARBARINS ET FOURCHUS	Solde de la subvention 2010 et aide à la résidence au théâtre 145	CONVENTION FINANCIERE DU C.M. DU 24 AVRIL 20 (C027)	31/12/2010	30 500 €
CINEMATHEQUE DE GRENOBLE	Aide au festival du court métrage en plein air (80 % de la subvention 2009)	CONVENTION FINANCIERE DU 22 FEVRIER 2010	31/12/2010	27 760 €
POLE MUSICAL D'INNOVATION (PMI)	Solde de la subvention 2010	CONVENTION FINANCIERE DU 22 FEVRIER 2010	31/12/2010	8 000 €
PPAA - AUESC BAJATIERE	Aide au projet Hip Hop, stage de sensibilisation pour les adolescents	CONVENTION D'OBJECTIFS DU CM DU 23/11/2009	02/12/2011	1 000 €
PPAA - LE PLATEAU	Aide à la pratique des arts du cirque sur le secteur 3	CONVENTION D'OBJECTIFS DU CM DU 23/11/2009	02/12/2011	3 000 €
PPAA - MJC ALLOBROGES	Aide aux ateliers de création de danse africaine et sound painting	CONVENTION D'OBJECTIFS CM DU 29/03/2010	25/04/2012	2 000 €

**DISPOSITIONS RELATIVES AUX TARIFS DES ACTIVITES SPORTIVES
APPLICABLES A COMPTER DU 1^{er} SEPTEMBRE 2010**

Le montant facturé correspond à un droit d'inscription forfaitaire pour la période d'activité concernée (trimestre, semaine, ...) et ne pourra donner lieu à aucun remboursement.

Ces tarifs sont calculés sur la base du Quotient familial annuel établi par la Caisse d'Allocations Familiales, ou à défaut calculé suivant les mêmes modalités. Le constat d'une erreur manifeste ou une incohérence apparente autorise les services municipaux à exiger des justificatifs de revenus et à procéder à des rappels de factures. En l'absence de production du quotient CAF ou de justificatifs de revenus, le tarif maximum est appliqué et reste applicable sur les factures déjà établies

Les usagers sont répartis en 2 catégories :

Catégorie A : *Grenoblois et assimilés - tarifs en fonction du QF*

Concerne les usagers habitant Grenoble, les agents municipaux de la Ville de Grenoble et du CCAS ainsi que leurs enfants, les familles ayant un enfant inscrit dans une classe à horaire aménagé située dans un Réseau d'Education Prioritaire (REP) ou dans une école Grenobloise sur décision de la Commission départementale des droits et de l'autonomie des personnes handicapées

Catégorie B : *Usagers n'appartenant pas à la catégorie A (non Grenoblois) – tarifs fixes*

Les activités sont réparties en 3 groupes :

Groupe 1 : Activités de base, pour lesquelles l'encadrement municipal et les moyens logistiques mis à disposition ne nécessitent pas de surcoût pour la collectivité

Groupe 2 et 3 : Les activités nécessitant une ou plusieurs prestations supplémentaires (droit d'entrée, location, renforcement de l'encadrement, transport...)

Formule "SPORT DECOUVERTE et APPRENTISSAGE" (3-17 ans)

Tarifs forfaitaires (trimestre, semaine, ...)		Activités de base <i>Ex : sports collectifs, cirque</i>	Activités incluant <u>une</u> prestation supplémentaire <i>Ex : golf</i>	Activités incluant <u>des</u> prestations supplémentaires <i>Ex : ski alpin</i>
Cat. A	QF mini. = 380 QF maxi. = 1380	De 5 € à 20 € selon la formule suivante* (QF x 0.015) – 0.7	De 8 € à 40 € selon la formule suivante (QF x 0.032) – 4.16	De 12 € à 60 € selon la formule suivante (QF x 0.048) – 6.24
Cat. B	Tarif fixe	24 €	48 €	72 €

Formule "SPORT DETENTE" (adultes et familles)

Tarifs forfaitaires (trimestre, semaine, ...)		Activités de base	Activités incluant <i>une</i> ou plusieurs prestations supplémentaires
Cat. A	QF mini. = 380 QF maxi. = 1380	De 8 € à 40 € selon la formule suivante (QF x 0.032) – 4.16	De 12 € à 60 € selon la formule suivante (QF x 0.048) – 6.24
Cat. B	Tarif fixe	48 €	72 €

Formule "STAGE SEMAINE" (tous publics)

Tarifs forfaitaires		Activités de base	Activités incluant <i>une</i> prestation supplémentaire	Activités incluant <i>des</i> prestations supplémentaires
Cat. A	QF mini. = 380 QF maxi. = 1380	De 15 € à 75 € selon la formule suivante (QF x 0.06) – 7.8	De 20 € à 100 € selon la formule suivante (QF x 0.08) – 10.4	De 30 € à 150 € selon la formule suivante (QF x 0.12) – 15.6
Cat. B	Tarif fixe	90 €	120 €	180 €

AVENANTS FINANCIERS POUR L'EXERCICE 2010
TABLEAU RÉCAPITULATIF

Nom de l'Association	Référence de la convention		Subvention fonctionnement 2010 déjà votée	Objet de la subvention	Montant de la subvention proposée
	Date de la convention	Validité de la convention			
Grenoble Basket 38	5/02/2009	31/12/2011	65 000 €	Aide au démarrage saison 2010-2011	5 000 €
	délibération 20-C027 du 26/01/2009				
GUC - JCD	16/02/2009	31/12/2011	56 000 €	Aide exceptionnelle pour la fusion des clubs de judo	8 000 €
				Renforcement activité sportive au sein des quartiers grenoblois : caravane du sport 2010 – solde	690 €
				Rappel subvention déjà affectée pour ce projet : 2 400 €	
délibération 20-C027 du 26/01/2009		Soit un total de		8 690 €	
Grenoble Tennis	16/02/2009	31/12/2011	100 000 €	Fonctionnement complémentaire exceptionnel saison 2009-2010	10 000 €
	délibération 20-C027 du 26/01/2009				
Club d'Escrime Parmentier	Délibération C007 du 05/07/2010	31/12/2012	17 000 €	Subvention exceptionnelle pour les résultats sportifs des équipes évoluant en haut niveau saison 2009-2010	3 000 €

Territoire de l'agglomération grenobloise

Maîtrise d'ouvrage Ville de Grenoble et CCAS

Opération	Dépense subventionnable HT 2010	Taux	subvention 2010
Construction crèche T2A rue de New York	700 000	20%	140 000
Réhabilitation - rénovation centre Cémoi (tranche 3)	1 000 000	30%	300 000
Mise aux normes de la Mairie	400 000	25%	100 000
Réhabilitation bâtiment 21 rue Lesdiguières (police municipale)	400 000	25%	100 000
Palais des Sports	300 000	25%	75 000
Remplacement terrain synthétique AJA Villeneuve	333 135	20%	66 627
Relogement Grenoble-Solidarité rue Hippolyte Muller	396 400	30%	118 920
Ecole Jules Ferry	255 333	30%	76 600
Ecole Paul Bert	210 000	20%	42 000
Ecole Lafontaine	799 190	30%	239 757
Ecole Marceau	92 000	30%	27 600
Réaménagement cour Edmond Arnaud	80 000	20%	16 000
total	4 966 058		1 302 504

TRANSFORMATIONS DE POSTES

Ces transformations concernent des ajustements d'effectifs correspondant aux besoins des services, compte tenu de l'évolution de leurs missions ou de leur organisation.

Département	Direction	Service	Poste à supprimer	Poste à Créer
Solidarité	Action Territoriale	Antenne 6	Adjoint administratif	Adjoint technique
Solidarité	Action Territoriale	Antenne 3	Animateur	Rédacteur
Culture, Sport, Education Jeunesse	Affaires Culturelles	Conservatoire à Rayonnement Régional	Adjoint du patrimoine	Adjoint administratif
Culture, Sport, Education Jeunesse	Affaires Culturelles	Conservatoire à Rayonnement Régional	Rédacteur	Adjoint administratif
Culture, Sport, Education Jeunesse	Affaires Culturelles	Théâtre	Adjoint technique	Rédacteur
Culture, Sport, Education Jeunesse	Affaires Culturelles	Théâtre	Adjoint administratif	Rédacteur

Annexe à la délibération N°59 - 6001

Rendu-Compte
Conseil municipal du 05/07/2010

Numéro du marché	Nature	Titulaires (Nom ; Code postal et Ville)	Objet	Type de prix	Montant (en € HT) : soit montant global et forfaitaire ; soit montant minimum et/ou maximum annuel	Date de notification
DÉCISIONS EN MATIÈRE DE PASSATION DES MARCHÉS À PROCÉDURE ADAPTÉE, ARTICLE 28 DU CODE DES MARCHÉS PUBLICS						
09F594	Fournitures	SEDECO 37160 DESCARTES	Mise à disposition de matériels monétiques pour photocopieurs et imprimantes dans deux bibliothèques municipales	Marchés à bons de commande sur bordereau de prix unitaires	407, 80 € HT	19/05/2010
10F204	Fournitures	A2ASA 38240 MEYLAN	Marché subséquent n° 3 à l'accord cadre n° 07A716 Acquisition d'imprimantes, scanners et appareils multifonctions	Marchés à bons de commande sur bordereau de prix unitaires	Minimum 10 000 € HT Maximum 88 000 € HT	25/05/2010
	Travaux	SCREG SUD-EST AGENCE DU DAUPHINÉ 38432 ÉCHIROLLES CEDEX	Accord-cadre - Travaux de rénovation de chaussées			03/06/2010
	Travaux	EUROVIA ALPES ESPACE COMBOIRE 38434 ÉCHIROLLES	Accord-cadre - Travaux de rénovation de chaussées			03/06/2010
09A553	Travaux	MOULIN T.P AGENCE DE BRIGNOUD 38191 BRIGNOUD CEDEX	Accord-cadre - Travaux de rénovation de chaussées			03/06/2010
09A595	Travaux	ATIS 38700 LA TRONCHE	Transfert des services municipaux et intercommunaux sur le site Allibert - études de faisabilité et de programmation	Marché à prix global et forfaitaire	estimé à 78 259, 19 € HT	26/05/2010
10A001	Travaux	PERONA SA 38130 ÉCHIROLLES	Plan de végétalisation - réhabilitation des arbres d'alignement Lot 1 - frs, livraison et mise en œuvre de terre et de mélange terre/pierres	Marchés à bons de commande sur bordereau de prix unitaires	Minimum annuel 15 000 € HT Maximum annuel 60 000 € HT	15/06/2010
10A012	Travaux	SMAC S.A 38432 ÉCHIROLLES	Marchés de travaux pour la rénovation des bâtiments ALPEXPO - MAPA Lot 3 - réfection étanchéité - mise en sécurité toiture, terrasse	Marché à prix global et forfaitaire	128 900 € HT	20/05/2010
10A014	Travaux	SAVOIE MACONNERIE SARL 73100 TRESSERVE	Marchés de travaux pour la rénovation des bâtiments ALPEXPO - MAPA Lot 5 - traitement des bétons passerelle et abords, création d'entrées d'air	Marché à prix global et forfaitaire	148 920 € HT	20/05/2010
10A133	Travaux	C.M. REMI ROCHE 73490 LA RAVOIRE	Marchés de travaux pour la rénovation des bâtiments ALPEXPO - AOO Lot 1 - remise en état charpente, peinture	Marché à prix global et forfaitaire	302 885 € HT	20/05/2010
10A186	Travaux	GBR SUD EST 38120 SAINT ÉGRÈVE	Marchés de travaux intermédiaires - École Anatole France Lot 1 - aménagements architecturaux	Marchés à bons de commande sur bordereau de prix unitaires	estimé à 151 208, 46 € HT	08/06/2010
10A187	Travaux	GBR SUD EST 38120 SAINT ÉGRÈVE	Marchés de travaux intermédiaires - École Anatole France Lot 2 - aménagements techniques	Marchés à bons de commande sur bordereau de prix unitaires	estimé à 40 989, 85 € HT	08/06/2010
09A466	Services	START & J CONSEIL 38407 SAINT MARTIN D'HÈRES	Accompagnement au changement en matière d'organisation humaine et/ou de fonctionnement des services de la ville de Grenoble	Marchés à bons de commande sur bordereau de prix unitaires	Maximum annuel 100 000 € HT	28/05/2010
09P596	Services	SOBERCO ENVIRONNEMENT 69630 CHAPONOST	Étude d'impact et énergétique du projet de renouvellement urbain Flaubert / Clos d'Or	Marché à prix global et forfaitaire	28 600 € HT	03/06/2010
10S096	Services	SARL CITIS 38850 CHARAVINES	Évaluation du projet de structure passerelle	Marchés à bons de commande sur bordereau de prix unitaires	Maximum 35 000 € HT	13/05/2010
10S102	Services	PRÉSENCE ACCUEIL ET PRÉVENTION 38000 GRENOBLE	Surveillance et sécurisation des piscines Jean Bron et des Dauphins pendant la période estivale 2010	Marchés à bons de commande sur bordereau de prix unitaires	Maximum 60 000 € HT	26/05/2010
10S119	Services	BUREAU DES GUIDES ET ACCOMPAGNATEURS DE GRENOBLE 38000 GRENOBLE	Encadrement d'activités sportives de montagne en temps extra scolaire	Marchés à bons de commande sur bordereau de prix unitaires	Maximum 22 000 € HT	29/04/2010

N°	NATURE	FOURNISSEURS OU BENEFICIAIRES	OBJET	MONTANT
II - DÉCISIONS EN MATIÈRE D' ACTIONS EN JUSTICE :				
10-2168	Arrêté (26/05/2010)	Me FESSLER	En cas de suite donnée à la plainte déposée en raison de l'agression dont a été victime le 31 mars 2010, dans l'exercice de ses fonctions, Monsieur GIVOVICH, la Ville interviendra dans la procédure pour obtenir la réparation de son préjudice.	
III - DÉCISIONS EN MATIÈRE DE CONTRATS, CONVENTIONS, BAUX :				
	Convention (31/05/2010)	Greta de Grenoble 27 rue Anatole France 38100 Grenoble	La Ville loue au preneur un ensemble à usage de bureaux d'une surface de 405 m ² environ, sis 6 rue des Trembles. Durée : du 18/02/2010 au 31/12/2012.	Indemnité d'occupation annuelle : 16 200 € HT
	Convention (31/05/2010)	Greta de Grenoble 27 rue Anatole France 38100 Grenoble	La Ville loue au preneur un ensemble à usage de bureaux d'une surface de 540 m ² environ, sis 1-3 rue des Trembles. Durée : du 18/02/2010 au 31/07/2010.	Indemnité d'occupation mensuelle : 50 € HT
	Convention de participation financière au coût d'équipement de la ZAC Blanche Monier (03/06/2010)	Société Bouygues Immobilier 55 bd des Alpes 38240 Meylan	Convention établie conformément à l'article L. 311-4 du Code de l'Urbanisme afin de déterminer le montant et les conditions de paiement de la participation aux financements des équipements publics de la ZAC Blanche Monier.	